

Divers

Un service gratuit pour les victimes de la route

La vie ne tient qu'à un fil » ... Un grave accident de la route confronte brutalement les personnes impliquées à cette réalité.

À l'occasion de la journée mondiale du souvenir des victimes de la route qui sera célébrée ce dimanche 19 novembre, le Ministre wallon de la Sécurité routière Carlo DI ANTONIO rappelle que la Wallonie a mis en place un service entièrement dédié aux personnes touchées par un accident de la route.

Depuis près de 3 ans, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) vient ainsi en aide aux victimes de la route et leurs proches. En voici le bilan.

Des victimes désespérées

En 2016, les accidents de la route ont fait plus de 15.000 victimes en Wallonie, dont 302 ont perdu la vie. Entre les séquelles physiques, les démarches administratives et juridiques, « l'après accident » est un véritable parcours du combattant que les victimes fragilisées physiquement et psychologiquement ne sont pas toujours en mesure de mener seules.

Département «Information et orientation des victimes de la route»

Depuis janvier 2015, l'AWSR met à la disposition des victimes de la route et de leurs proches, un service unique en Wallonie, destiné à les informer, les accompagner et les orienter pour toutes les démarches qui font suite à l'accident. « Toute personne directement ou indirectement impliquée dans un accident de la route avec dommages corporels peut contacter ce service qui est totalement gratuit » explique le Ministre DI ANTONIO, qui est à l'initiative de la mise en place de l'AWSR.

Écoute, information et orientation des victimes

L'équipe de l'AWSR, composée de psychologues et de juristes, peut être contactée tout au long de la procédure, qui s'étend souvent sur plusieurs années après l'accident. Les personnes qui contactent le service bénéficient d'une écoute attentive et d'une information la plus complète possible.

Le pôle juridique facilite le bon déroulement des démarches à effectuer après l'accident et anticipe les difficultés et les démarches qui n'ont pas encore été réalisées. L'équipe peut répondre aux questions qui concernent le droit des assurances et la réparation du préjudice corporel, les procédures judiciaires pénale et civile ainsi que les questions d'ordre administratif : aide à la lecture de documents complexes, informations sur les étapes qui précèdent l'indemnisation, appui lors des démarches auprès des professionnels...

Le pôle psychologique est à l'écoute de la personne et de son entourage, les rassure et analyse si une aide psychologique plus poussée devrait être envisagée.

Lorsque la demande doit être relayée vers un professionnel du secteur, l'AWSR oriente la personne vers le service ou la personne la plus adéquate.

Collaborations avec le secteur

L'équipe collabore avec tous les services qui interviennent après un accident de la route : services d'accueil des victimes au sein des maisons de justice, services d'assistance policière aux victimes, assistants sociaux de l'hôpital, policiers, gestionnaires de sinistre, avocats... En 3 ans, l'AWSR est devenue un véritable point central d'information pour les victimes et leurs proches mais également pour les professionnels du secteur.

400 dossiers

Depuis la mise en place du service en 2015, l'AWSR a pris en charge 400 dossiers mais derrière une victime de la route, c'est également un entourage qui en subit les répercussions, personnes pour lesquelles le service est également disponible.

Ligne téléphonique

Les victimes et leurs proches peuvent joindre le service via une ligne téléphonique qui leur est dédiée **081/821.321** ainsi qu'une adresse email : **infovictimes@awsr.be** et un site internet : **www.victimesselaroute.be**.

Journée mondiale du souvenir des victimes de la route

La journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route a été instaurée en 2005 par l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, elle est commémorée chaque année le 3ème dimanche du mois de novembre dans de nombreux pays sur tous les continents. L'objectif est d'attirer l'attention sur l'ampleur des dégâts émotionnels et économiques causés par les accidents de la route et de rendre hommage aux victimes et aux services de secours et de soutien.